

Les débuts de la Bourse du travail de Reims (1902-1914)

Les Bourses du travail apparaissent à la fin du XIXe siècle. Elles sont destinées à faciliter le placement des travailleurs en centralisant offres et demandes d'emploi et à servir de lien entre les syndicats professionnels d'une même ville. La première Bourse du travail est inaugurée à Paris le 3 février 1887. Puis, de nombreuses villes créent à leur tour des Bourses du travail si bien que l'on en compte 143 à la veille de la Première Guerre mondiale. Le développement rapide de ces institutions est déterminé par trois éléments : la loi de 1884 autorisant les syndicats, les pressions locales des travailleurs pour obtenir des locaux afin de se réunir et la volonté de répondre aux abus des bureaux de placement privés¹.

La naissance de la Bourse du travail rémoise est liée à la victoire de la gauche aux élections municipales des 6 et 13 mai 1900 et à l'élection comme maire de Charles Arnould. Ce dernier est né à Reims le 24 février 1847 dans une riche famille de négociants. A l'âge de 11 ans il part en Algérie où sa famille possède des vignobles² et commence ses études secondaires au lycée d'Alger. Revenu en France, il les poursuit au lycée de Reims puis au collège Sainte Barbe à Paris. En 1866 il entre dans l'importante maison de champagne de son oncle Saint Marceaux qui devient en 1881 la maison Charles Arnould et Compagnie. En 1882 il est aussi l'un des fondateurs du syndicat de commerce des vins de champagne dont il est le vice-président. Dans ce rôle il contribue à la répression des contrefaçons des marques de fabrique ainsi qu'à la lutte contre les ravages du mildiou et du phylloxéra³.

Malgré ses origines bourgeoises et sa grande fortune Charles Arnould se situe politiquement très à gauche. Son père, Jean-Baptiste, était déjà un ardent défenseur de la République comme conseiller général de la Marne de 1848 à 1852. Le jeune Charles Arnould est, tout naturellement, profondément hostile au Second Empire. Après la proclamation de la Troisième République, le 4 septembre 1870, il s'engage comme volontaire dans l'armée de la Loire formée par Léon Gambetta où il obtient le grade de sergent. Il est conseiller municipal de Reims de 1888 à 1892 et, en 1894, il devient conseiller général du 4^e canton. Il représente l'aile gauche du radicalisme rémois, aux idées avancées et quasi socialisantes qui s'exprime dans *La voix du peuple*⁴. C'est aussi un anticlérical convaincu et un libre-penseur qui contribue à financer sur ses propres deniers la Maison de la Libre Pensée⁵.

¹ Alors que les Bourses du travail offrent un service d'embauche totalement gratuit, les bureaux de placement privés, eux, demandent au moins 5 francs (l'équivalent en moyenne de deux jours de travail) pour consulter les offres patronales.

² A Birkaden près d'Alger. Charles Arnould y est d'ailleurs inhumé le 6 avril 1904 après son décès à Reims le 30 mars 1904.

³ Ce sont ces activités qui lui font obtenir le 19 février 1900 la Légion d'Honneur au titre du Ministère du Commerce.

⁴ Le journal paraît du 13 novembre 1898 au 11 décembre 1910. Les radicaux rémois plus modérés ont pour journal *L'Eclair de l'Est* né en 1888.

⁵ Il s'agit de la salle Vonny construite en 1891 à l'angle de l'ancienne rue de Bétheny (aujourd'hui 2 rue Camille Lenoir). Elle a été démolie en 1913 lors de la construction de l'hôtel particulier construit pour Albert Lorin des Galeries Rémoises.

Le 27 mai 1900 Charles Arnould présente au conseil municipal l'action qu'il entend mener :

« La démocratie rémoise, en nous appelant à siéger au Conseil de la Cité, nous a imposé un grand devoir : c'est d'appliquer le programme que tous ici nous nous sommes engagés à réaliser dans le cercle des attributions que la loi nous a dévolues. Nous ne séparerons pas les intérêts rémois des intérêts de la République. Deux questions importantes doivent, à notre avis, être résolues pendant la législature qui commence : la laïcisation des services publics⁶ et la suppression des octrois⁷.... Notre tâche ne s'arrête pas là. Nous devons nous efforcer dans la limite de notre action communale, d'alléger les charges qui pèsent lourdement sur les prolétaires....parmi les réformes à accomplir, nous vous proposerons la création d'une Bourse du travail qui est demandée par l'ensemble des syndicats ouvriers ».

Ce projet de création d'une Bourse du travail est évoqué quelques mois plus tard lors de la séance du conseil municipal du 30 septembre 1900 où Charles Arnould s'exprime en ces termes :

« La question de la création d'une Bourse du travail figure au premier rang de celles qui, au point de vue social, nous préoccupe le plus. Etablir un local assez central pour qu'il soit facilement accessible aux travailleurs dont les moments sont comptés⁸, leur donner les moyens de pouvoir discuter leurs intérêts communs, mettre à la disposition des divers syndicats des salles pouvant recevoir les membres de leur bureau et le dépôt de leurs Archives, tel est le programme assez complexe que l'Administration municipale s'est efforcée de remplir ».

Pour le bâtiment, deux projets sont d'abord envisagés. Le premier consiste à construire la future Bourse sur un terrain municipal à l'extrémité du quartier Saint Remi. Mais le terrain a été prêté à l'armée en 1872 qui y a installé un baraquement (le baraquement Gerbert) et si la ville a demandé au ministère de la Guerre de pouvoir récupérer son terrain cela risque de prendre du temps ; en outre la construction aura un coût élevé car il sera nécessaire de « pousser les fondations à une grande profondeur parce qu'il faudrait bâtir sur l'emplacement des anciens remparts et fossés de la ville ».

Le second projet, lui, a l'avantage d'être plus rapide à réaliser et beaucoup moins coûteux :

«Il s'agirait d'établir la Bourse dans une partie de l'immeuble affecté à l'école de la rue du Jard...on prendrait la plus grande partie du jardin contigu à l'école de garçons pour y édifier la salle de la Bourse du travail pouvant contenir 400 places ; sur l'un des côtés serait un bâtiment dont le premier étage servirait pour 8 bureaux particuliers des syndicats, tandis que le rez-de-chaussée serait aménagé en préau pour l'école de garçons qui n'en possède pas ».

⁶ Cela sera largement accompli. C'est ainsi que sous son mandat l'Hôtel-Dieu devient l'Hôpital Civil et l'Hôpital Saint-Marcoul l'Hôpital Noël Caqué.

⁷ Là, par contre, il n'aboutira pas ; l'octroi ne sera supprimé qu'après la Seconde Guerre mondiale.

⁸ Il faut rappeler qu'à cette époque les journées de travail des ouvriers durent au moins 10 heures et cela 6 jours sur 7.

Mais, finalement, aucun de ces deux projets n'est retenu, comme l'explique le conseiller municipal et futur maire de Reims Jean-Baptiste Langlet le 28 décembre 1900 : « la commission a étudié un nouveau projet de beaucoup préférable aux précédents. Il consiste dans l'achat et dans l'aménagement d'un immeuble situé 15 boulevard Cérés au coin de la rue César Poulain »⁹. Ce nouveau projet est définitivement accepté et l'acquisition des bâtiments est prévue pour 80 000 francs que la ville prévoit de financer par un emprunt. L'acte d'achat est signé le 3 août 1901 devant le notaire Maître Douce. L'emprunt est à 4 % sur 6 ans et 298 jours, le coût total se montant à 101 805 francs. Le 25 août 1901 le conseil municipal ouvre aussi un crédit de 35 000 francs pour l'aménagement du bâtiment¹⁰.

Le 4 avril 1902, le conseil municipal approuve le règlement de la Bourse du travail. Après avoir rappelé que la Bourse est installée dans un immeuble appartenant à la ville il est précisé que « cette institution publique, philanthropique et ouvrière est confiée à l'administration des syndicats professionnels de la Ville de Reims existant avant le 1^{er} janvier 1902 et constitués conformément à la loi du 21 mars 1884 ». Il est interdit de s'y livrer à des discussions politiques ou religieuses. La Bourse doit profiter indistinctement aux ouvriers syndiqués ou non syndiqués en ce qui concerne l'accès du bureau de placement. Elle est administrée par un Comité général composé des délégués nommés par les syndicats ouvriers. Ce Comité général élit un Conseil d'Administration composé d'un Secrétaire général, d'un Secrétaire adjoint, d'un Trésorier, d'un Trésorier adjoint et de trois conseillers. La Ville de Reims prend à sa charge les frais d'aménagement, d'entretien, d'éclairage et de chauffage. Une subvention annuelle est inscrite au budget de la Ville pour les besoins d'organisation et d'administration de la Bourse du travail dont les comptes administratifs devront être présentés annuellement à l'approbation du Conseil municipal¹¹.

La première réunion du Comité général a lieu le 18 avril 1902. 16 syndicats sont représentés : employés de chemin de fer, cochers-camionneurs, habillement, imprimerie rémoise, Rémois de l'Industrie lainière, Union des travailleurs de l'industrie lainière, lithographes-papetiers, maçons et similaires, menuisiers-ébénistes, métallurgie, mouleurs, tailleurs de pierre, teinturiers-apprêteurs, tonneliers-cavistes, employés de tramways, trieurs de laine. Le nombre de syndicats admis à la Bourse du travail augmente régulièrement au cours de l'année 1902. En août, y adhèrent les coiffeurs, les fileurs-rattacheurs, les hommes de peine, les vendeurs de journaux, les mouleurs. En septembre, les ouvriers-maréchaux, les chauffeurs-conducteurs, la confection militaire, les experts civils de l'Administration de la guerre. En octobre, le cuir, les employés, le télégraphe et téléphone. Au cours des années, le nombre de syndicats participant à la Bourse du travail tourne en moyenne autour d'une trentaine avec des variations (38 en 1906, 33 en 1907 et 1908, 27 en 1909) mais qui sont peu significatives car certains syndicats ont fusionné.

⁹ Il s'agit des anciens bâtiments de tissage le Bihan (le boulevard Cérés correspond à l'actuel boulevard de la Paix). Ces bâtiments ont été détruits en 1976 pour laisser la place à l'actuelle Maison des syndicats.

¹⁰ Archives municipales et communautaires de Reims, 286 CW 229.

¹¹ Pour 1902 la subvention est de 5 600 francs dont les postes les plus importants sont : 1 600 francs pour le Secrétaire Général et 1 335 francs pour le Secrétaire adjoint qui sont en permanence à la Bourse ; 800 francs pour le concierge ; 1 100 francs pour l'achat de livres, de journaux et les frais de bureau.

La première fonction de la Bourse du travail de Reims est de « pourvoir gratuitement au placement des travailleurs des deux sexes, sans distinction de corporation ni de nationalité ».

Années	Demandes d'emplois faites par les ouvriers et ouvrières	Offres d'emplois faites par les patrons	Ouvriers et ouvrières placées
1902	1 921		1 303
1903	3 504	2 427	1 978
1904	2 238	1 780	1 618
1905	1 968	1 730	1 549
1906	2 220	1 749	1 521
1907	3 845	3 845	2 347
1908	3 415	2 642	1 901
1909	3 189	2 689	1 822

Ce bureau de placement gratuit rend de réels services même si, de l'aveu même du Secrétaire général de la Bourse, beaucoup de patrons n'ont pas besoin d'avoir recours à ses services :

« la crise intense qui sévit sur notre ville, ainsi que sur les autres malheureusement, en jetant par centaines les travailleurs sur le pavé et en les mettant dans la dure nécessité de parcourir journallement les chantiers et ateliers pour y trouver un emploi qui semble les fuir, rend le bureau de placement inutile pour les patrons qui trouvent à leur disposition et sans se déranger tous les bras dont ils peuvent avoir l'emploi »¹².

D'une manière générale, les demandes ouvrières sont toujours en nombre supérieur aux offres patronales. Mais, en même temps, ces dernières sont loin d'être toujours pourvues ce que le Secrétaire général explique de la manière suivante :

« Vous remarquerez aussi que malgré l'affluence des chômeurs, il ne nous pas été permis, en dépit de nos efforts, de procurer à Messieurs les patrons qui se sont adressés à nous, tous les ouvriers dont ils pouvaient avoir besoin. Cela tient à plusieurs causes dont la principale est le développement du machinisme et la division du travail qui faisant de l'ouvrier un simple auxiliaire de la machine, avec des connaissances spéciales et très limitées, le jette, en cas de crise, sur le pavé incapable de faire autre chose que des travaux nécessitant l'emploi de sa force physique. Il serait à souhaiter que les divers projets de réorganisation de l'apprentissage, en aboutissant à bref délai, mettent un terme à cette situation lamentable et préparent mieux les ouvriers aux soubresauts de l'industrie moderne »¹³.

¹² Rapport pour l'année 1902.

¹³ Ibid.

Tout cela est lié au contexte économique de l'époque où les modes de production industriels se développent et où la mécanisation s'impose toujours plus, ce qui a tendance à déclasser une partie des ouvriers. Pour essayer de contrecarrer cette tendance, les Bourses du travail essaient quand elles le peuvent de mettre en place des cours professionnels pour maintenir les savoir-faire, spécialement ceux en lien avec les industries locales. C'est ainsi qu'en 1906 la chambre syndicale des ouvriers tonneliers sollicite, et obtient, de la mairie une subvention de 300 francs pour faire fonctionner à la Bourse du travail un cours de tonnellerie et de reliage¹⁴.

La Bourse du travail de Reims, comme ses consœurs, cherche aussi à ce que les ouvriers développent par eux-mêmes leurs connaissances et leur culture. Pour ce faire, elle met à leur disposition une bibliothèque dont le nombre d'ouvrages s'accroît régulièrement pour atteindre en 1908 le chiffre de 755 volumes reliés et une grande quantité de brochures diverses. Le catalogue compte surtout des ouvrages de sociologie, de technologie, d'histoire, de philosophie et « des romans des meilleurs auteurs »¹⁵. Livres et brochures peuvent être emportés par les syndiqués et lus sur place par les non-syndiqués¹⁶. Cependant le nombre d'emprunts n'apparaît pas très élevé (1 379 en 1906 par exemple). Outre la bibliothèque, les adhérents peuvent assister à partir de 1913 aux représentations du « Cinéma Populaire de la Bourse du travail ».

Un des rôles de la Bourse du travail est encore de défendre les ouvriers face aux patrons :

« Mais c'est surtout à l'œuvre de défense des ouvriers aux prises avec les mille difficultés que soulève pour eux l'application des lois votées en leur faveur que la Bourse du travail a apporté tous ses soins. La plupart des syndicats adhérents à la Bourse ont constitué une caisse mutuelle judiciaire destinée à soutenir devant les tribunaux les intérêts des travailleurs dans les conflits qui naissent entre employeurs et employés à l'occasion du travail. Une constatation qui s'impose, c'est que tous les procès soutenus par cette caisse ont été gagnés par les ouvriers...grâce à cette caisse judiciaire les travailleurs voient leurs chances de succès grandir devant les tribunaux où jusqu'à ce jour ils étaient impitoyablement écrasés »¹⁷.

Enfin, des aides sont fournies aux ouvriers. Ces aides peuvent être matérielles comme la création d'une garde-robe « pour aider des camarades mal vêtus qui ne peuvent à cause de cela faire bonne impression quand ils sollicitent un emploi » mais aussi financières à destination des ouvriers de passage qui cherchent du travail. Par exemple, en 1906, 87 syndiqués de passage ont touché un « secours de route qui,

¹⁴ Cette subvention est destinée à financer l'achat des outils nécessaires. Par contre, les émoluments des professeurs et l'achat des marchandises seront pris en charge par la chambre syndicale. Les jeunes gens désireux de suivre les cours devront obligatoirement adhérer au syndicat.

¹⁵ Une somme est prévue dans la subvention municipale pour l'achat de livres mais il y a aussi des dons du ministère du Commerce puis à partir de 1906, date de sa création, de celui du Travail.

¹⁶ Une salle de lecture est ouverte pendant les mois d'hiver.

¹⁷ Rapport pour 1904.

dans une mesure, a atténué pour eux les misères du chômage et les difficultés croissantes de la recherche du travail »¹⁸.

La Bourse du travail de Reims est représentée par son Secrétaire général aux Congrès confédéraux de la Confédération Générale du Travail et à la Conférence des Bourses du travail qui généralement les suivent¹⁹.

La Bourse du travail connaît cependant des tensions récurrentes. La première est liée à la fracture qui sépare syndicats réformistes et syndicats révolutionnaires. A Reims, ce sont les premiers qui l'emportent comme le montre l'élection le 18 avril 1902 d'Emile Guernier en tant que Secrétaire général. Né à Auménancourt, dans la Marne, en 1865, Emile Guernier est ouvrier tisseur et secrétaire du syndicat du textile depuis 1892. Il appartient à la tendance réformiste de la CGT. Il restera Secrétaire général de la Bourse du travail pendant 16 ans. Cette opposition entre révolutionnaires et réformistes se constate aussi dans les polémiques qui précèdent l'inauguration de la Bourse prévue le 25 mai 1902. Deux syndicats de tendance révolutionnaire, les maçons et l'Union des travailleurs de l'industrie lainière, protestent contre le projet d'inviter le Ministre du commerce et les autorités. Ils estiment qu'en dehors du maire de Reims, seuls des ouvriers doivent prendre la parole ce jour-là. En outre, ils s'opposent au vin d'honneur et entendent ne pas y assister. Mais ils ne sont pas suivis par la majorité des syndicats et le 25 mai la Bourse est inaugurée dans l'après-midi sous la présidence de M. Richard, chef du Secrétariat du Ministère du Commerce et en présence du maire, Charles Arnould, du «citoyen» Deslandres de la Fédération des Bourses, du sous-préfet Roudaud, du député Mirman, des conseillers généraux et d'arrondissement et des conseillers municipaux.

Ces tensions ne cessent d'ailleurs pas. Le 21 novembre 1902, Le délégué de l'Union des travailleurs de l'industrie lainière se plaint de voir diminuer dans le bulletin²⁰ les articles écrits par des syndicalistes rémois au profit de statistiques ou d'articles tirés d'autres journaux. Il y voit une manière de « restreindre les droits de la minorité révolutionnaire et de lui mettre un bâillon ». Le 27 février 1903 comme on a refusé de faire paraître dans le bulletin un article de l'Union des travailleurs jugé non syndical et révolutionnaire, le délégué de ce syndicat s'en prend au Secrétaire général et à la majorité du Comité général accusés de « modérantisme ». A l'inverse le 28 août 1903 Emile Guernier met en garde contre une proposition demandant l'achat d'un drapeau noir pour la Bourse. Il espère « que le drapeau de l'anarchie ne flottera jamais sur la Bourse du travail de Reims ». Les employés et les maçons demandent alors l'achat d'un drapeau rouge « qui est l'emblème des revendications du prolétariat et qui flotte d'ailleurs sur presque toutes les Bourses du travail ». Finalement, après un vote, on décide de ne pas acheter de drapeau du tout !

¹⁸ Rapport pour 1906.

¹⁹ Le 12 octobre 1906 au Congrès confédéral d'Amiens Emile Guernier soutient la motion d'Alphonse Merrheim qui débouchera sur ce que l'on appellera à partir de 1912 la « Charte d'Amiens ».

²⁰ Il s'agit Bulletin de la Bourse du Travail de Reims, « organe des syndicats adhérents, rédigé uniquement par des ouvriers syndiqués », qui paraît le 30 de chaque mois au prix de 5 centimes.

Ces tensions touchent aussi à la politique. En avril 1906 le docteur Jean Knoeri, président des comités radicaux-socialistes et adjoint au maire²¹, accuse la Bourse du travail et son Secrétaire général d'être hostile au parti radical. Il faut dire qu'Emile Guernier est membre de la SFIO et en mai 1908 il est élu conseiller municipal²². Son élection provoque d'ailleurs des frictions entre syndicats. Le 29 mai 1908 les délégués de certains syndicats demandent que ce soit le Comité général de la Bourse qui décide si le Secrétaire général a le droit d'être conseiller municipal et de se servir de son titre de secrétaire de la Bourse sur les affiches et les journaux. Mais une majorité de syndicats considèrent « que le Comité général n'a pas à s'immiscer dans les questions politiques et que rien dans les statuts de la Bourse ne s'oppose à ce que les secrétaires acceptent ou refusent des candidatures politiques ».

Sources :

- Délibérations du Conseil municipal de Reims (en ligne sur le site des Archives municipales et communautaires de Reims).
- Bulletin de la Bourse du Travail de Reims (Bibliothèque Carnegie PER CH FOL 82).

Michel Royer, avril 2018.

²¹ Qui est à l'époque le docteur Pozzi, un radical.

²² Il le restera jusqu'à sa mort en 1923. Pendant la Première Guerre mondiale il reste à Reims et apporte sa contribution, notamment par l'organisation de soupes populaires. Blessé deux fois par des éclats d'obus, il reçoit la Légion d'Honneur en 1917.